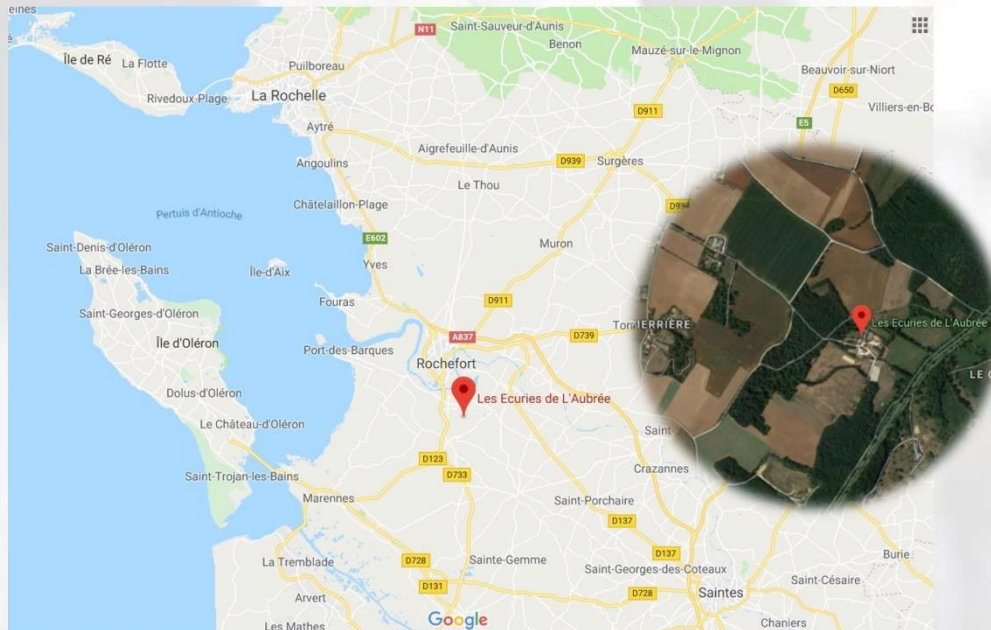




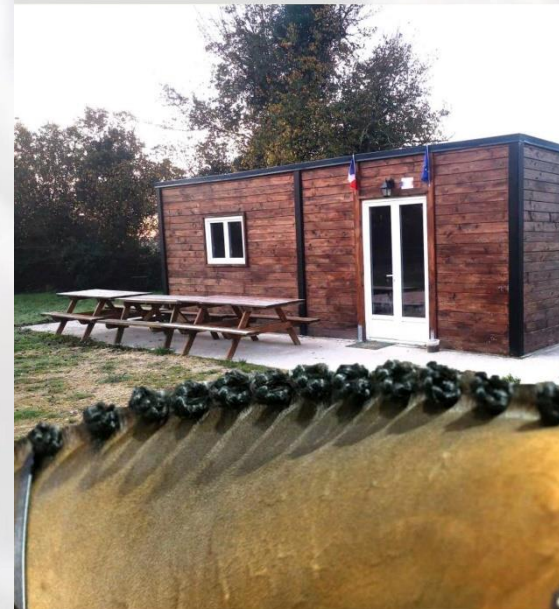
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - BPJEPS

Un diplôme professionnel délivré par l'Etat



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - BPJEPS

Un diplôme professionnel délivré par l'Etat



Une passerelle de l'ATE au BPJEPS !

Toute personne qui souhaiterait aller chercher des compétences en **pédagogie** du BPJEPS, titulaire d'un diplôme d'**Accompagnateur de Tourisme Equestre** peut faire valoir des **équivalences réglementaires** au moment de son entrée en formation.

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport est un diplôme qualifiant de **niveau 4**, permettant l'exercice professionnel de l'enseignement en autonomie et contre rémunération.

Contact

F.E.R.O (adresse postale)
36 Allée de l'Eguille
17 620 CHAMPAGNE

Tél : 06.58.12.09.20
Mél : bpjeps.fero@gmail.fr

Contact pour la formation
Mathilde Lemercier



Labels



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :

**ACTIONS DE FORMATION,
ACTIONS DE FORMATION PAR
APPRENTISSAGE**



Certifié et
référéncé

Contact

F.E.R.O (adresse postale)
36 Allée de l'Eguille
17 620 CHAMPAGNE

Tél : 06.58.12.09.20
Mél : bpjeps.fero@gmail.fr

Contact pour la formation
Mathilde Lemercier



Site pédagogique

Domaine de l'Aubrée
17 620 Echillais

Centre équestre

Domaine de l'Aubrée
17 620 Echillais

Partenaires





Fiche formation

Le moniteur d'équitation réalise de manière autonome des prestations dans les champs éducatifs, sportifs et des loisirs en relation avec des chevaux. D'une manière générale, il :

- conduit un projet d'animation, d'initiation et d'approfondissement en équitation,
- garantit des conditions optimales de sécurité dans les pratiques équestres à pied comme à cheval,
- accueille les publics,
- anime une structure et contribue à la promotion des activités,
- participe aux soins des équidés, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations,
- participe à l'organisation et à la gestion de l'activité.

Les passerelles accordées aux personnes titulaires d'un diplôme d'ATE dans le nouveau BPJEPS spécialité «Éducateur sportif» mention « Activités équestres » en 4 UC représentent une opportunité intéressante.

La formation permettra de suivre la formation et à se présenter à l'UC 3 qui est l'UC « cœur de métier ». Elle valide les compétences pédagogiques transversales dans les activités équestres justifiant des prérogatives liées à ce diplôme. Elle s'appuie sur le plan fédéral de formation des Galops de Cavaliers proposé par la Fédération Française d'Équitation. Elle nécessite une bonne maîtrise technique et pédagogique de la part des candidats, aussi bien dans le cadre de l'initiation que du perfectionnement.

Quand vous renseigner ? Les dossiers de candidature aux tests sont à envoyer début juillet, il est important de vous renseigner sur les moyens de financer votre formation à compter de janvier. Contactez-nous au plus tôt afin de vous conseiller dans la marche à suivre.

Accès : Les infrastructures sont accessibles aux personnes en situation de handicap, prenez contact avec le référent handicap pour mettre en œuvre les aménagements nécessaires au moment de votre inscription.

Plus d'infos ? Rendez-vous sur notre site : <https://www.formations-equines-fero17.fr/>

Durée

La formation est dispensée en alternance soit :

- 280 heures de cours théoriques et techniques sur le site pédagogique du F.E.R.O à Echillais.
- 910 heures en entreprise dans le centre équestre de votre choix **sous conditions**.

La formation au BPJEPS est réalisée sur 13 mois de Septembre à Septembre:

- 40 lundis de formation
- 40 semaines de stages (les mercredis et samedis)
- 11 semaines complètes en entreprise en fonction de votre parcours individualisé
- 5 semaines de congés

Contenu de la formation

- M1 :** Pédagogie, encadrement des activités
- M2 :** Technique équestre, valorisation de la cavalerie

Quelques chiffres

Tarif pour un parcours plein : 3080 €

Ce que le tarif comprend

- Cours théoriques
- Mises en situation pédagogiques et techniques à cheval
- Accès à la plateforme numérique

Taux de réussite 2021 : 100 %

Taux de satisfaction 2021 : 8.67/10

Taux d'insertion 2021 : 86 %

Devis personnalisé sur demande en fonction de votre statut, de vos diplômes (équivalences) et de votre expérience (allègement).

Des financements sont possibles pour réaliser cette formation. Selon votre profil et si besoin, le F.E.R.O vous aide à monter votre dossier d'aides.

La plateforme L.M.S.

Une solution innovante et performante de formation à la pointe des dernières technologies.

Certaines connaissances ne peuvent être transmises efficacement que lors de sessions présentielles. Mais la grande majorité des connaissances transmises en formation peuvent être transmises à distance : cours, études de cas, exercices d'application, questions d'évaluation ... L'idée est donc de se focaliser en présentiel sur les savoirs fondamentaux qui nécessitent une interaction forte avec le formateur et de compléter avec un dispositif à distance pour approfondir et s'entraîner.

L'individualisation du parcours est au cœur de la formation. Grâce à la plateforme L.M.S, le parcours de chaque stagiaire pourra être adapté en temps réel : en fonction de leur niveau, certains auront un parcours en entreprise renforcé pour améliorer leurs compétences pédagogiques et/ou techniques, d'autres auront la possibilité d'avoir des cours individualisés dans les secteurs théoriques non maîtrisés.

Informations pratiques

HEBERGEMENT : Il n'y a pas d'hébergement sur place mis à la disposition des stagiaires. Toutefois, vous pouvez vous rapprocher des auberges de jeunesse, de l'Office du Tourisme, camping...

TRANSPORT : Le site pédagogique du F.E.R.O est desservi par la ligne E. Pour plus d'informations sur les commodités voisines, vous pouvez consulter le site de la ville d'Echillais.

RESTAURATION : Les stagiaires ont accès à une salle équipée d'un four à micro-ondes et d'un réfrigérateur leur permettant de déjeuner sur place.



Conditions d'admission

- Être âgé de 18 ans
- Être titulaire du Galop 7 de cavalier
- Être titulaire d'une licence fédérale de compétition en cours de validité
- Présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'encadrement des activités équestres datant de moins de 3 mois
- Être titulaire du PSC1 ou d'un titre admis en équivalence
- Être titulaire de l'ATE

Effectif

Jusqu'à 15 stagiaires

Après le BPJEPS

Vie active, DEJEPS, DESJEPS, spécialisation...